

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20231222CM157 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux décembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 15 décembre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Monsieur MARINAULT a donné pouvoir à Monsieur FRADIN

Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE

Madame LEMAY a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Absents ou excusés :

Madame HADROT, Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le
Nombre de conseillers votants : 31 Publication le

20231222CM157 - Opération de mise en valeur des façades dans le cadre de la rénovation des espaces publics du centre-ville – Résidence la Méridienne – 11 rue de la Planche de Pierre- Approbation de la convention

Par délibération du 22 mars 2019, le conseil municipal a décidé :

- la mise en œuvre d'un dispositif incitatif d'aide à la rénovation des façades dans le cadre du projet d'embellissement du centre-ville,
- valider le périmètre de l'opération de mise en valeur des façades,
- valider le règlement d'attribution des subventions incluant un cahier de prescriptions techniques.

La résidence La Méridienne située au 11 rue de la Planche de Pierre a finalisé cette année les travaux de ravalement, conformément au cahier des prescriptions techniques.

Le montant hors taxe des travaux de ravalement subventionnables et des honoraires de maîtrise d'œuvre associés à ces travaux s'élève à 121 089,96 € HT. Ils sont subventionnés à hauteur de 30 %, soit 36 326 ,99 € HT.

Le montant hors taxe des travaux de rénovation des sous-faces commerciales s'élève à 10 264 € HT. Ils sont subventionnés en totalité.

Ceci étant exposé,

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019/025 du 22 mars 2019 validant le règlement d'attribution des subventions,

Considérant que la commune a décidé la mise en œuvre d'un dispositif incitatif d'aide à la rénovation des façades,

Considérant que la copropriété dénommée La Méridienne, sise 11 rue de la Planche de Pierre, a réalisé les travaux de ravalement conformément au règlement d'attribution des subventions,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- *d'approuver l'octroi d'une subvention de 46 590,994 € au syndicat des copropriétaires de la résidence La Méridienne sise 11 rue de la Planche de Pierre, représenté par le syndic de gestion FONCIA LOIRET domicilié 3d rue Pierre-Gilles de Gennes à ORLEANS (45000),*
- *d'approuver la convention correspondante établie avec le syndic concerné,*
- *d'autoriser Madame le maire à accomplir les formalités nécessaires, et notamment signer la convention.*

Pour extrait conforme

Signé numériquement à Saint Jean de Braye,
le mardi 26 décembre 2023

Pour le Maire, Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales.



Colette MARTIN-CHABBERT